j'ay été nommé par l'academie, pour examiner, un memoire, de monsieur Brocquet, M.tre en chirurgie, à aumâle, contenant trois observations, la premiere, est sur une playe de teste. en voicy ~~la description qui donne~~ l'extrait ~~[illegible]~~; une demoiselle de cette ville, agée de vingt ans, qui etant montée sur une fenetre, au premier etage, se laissa tomber dans la rue, le bras etoit occupé, par un potier de terre, elle tomba la teste la premiere, dans un pot de terre vernissé, qui etoit tres fort, l'ouverture de ce pot, etant trop petite, pour permettre l'entrée de la tete, il lui fit une incision plus que demi circulaire, qui commençoit, a la partie moyenne, et laterale de l'occipital, du coté droit, et en contenuant sa voute, vers la partie anterieure, d'abord, passoit deux travers, des doigts, au dessus des apophyses orbitaires, du coronal, et continuant sa voute circulaire, venoit se terminer, à la partie posterieure, inferieure du parietal gauche, cette ouverture penetroit jusques au crane, dans ~~toute~~ son etendue, il ne restoit presque, d'entier, que la portion, qui recouvroit l'occipital, et une petite portion, de la partie posterieure, et inferieure, du parietal gauche, cette portion charnue, se trouva ~~enlevée~~, et separée du crane, au point quelle formoit une espece de calotte renversée, sur la partie superieure de l'occipital. le pericrane fut dechiré, en plusieurs, endroits, et quelque portion, de la premiere table, du crane enlevée. cette calotte charnue etoit percée, d'differens endroits. monsieur Brocquet apres avoir oté ~~les~~ corps etrangers à fait, sept points de suture, et à appliqué, des defensifs, sur la tete, a saigné, la malade six fois, dans les premiers jours, lui a fait observer, une diette exacte; tous les moyens n'ont point été suffisans, pour prevenir les accidens, tels que la fievre, l'inflammation, et la supuration, qui l'ont obligé, de defaire deux points, de suture, par où la supuration a donné lieu, à l'exfoliation, de quelques portions d'os, et enfin il a terminé la cure de cette malade, en deux mois, et demi. l'etendue, de cette playe, jointe au l'espece des parties, qui avoient, été contuses, et dechirées, etoient bien capables, de produire, tous les accidens, qui sont survenus. mais, si monsieur brocquet, avoit fait, les saignées, plus rapprochées, les unes des autres, et en plus grand nombre, et quil eut, laché ses points, de suture aux approches des accidens, ou il les avoit ~~peut etre trop serres~~, il auroit pu les prevenir. quoique cette observation, ne presente, rien de nouveau, dans la

ARC 44 2.3

pratique, je croi, que par, rapport a son etendue, et aux parties, qui ont été, lesées, on peut en faire, mention, dans les memoires, de l'academie, par extrait, lorsquon parlera, des playes, de tête ——

la seconde, est sur une playe, de teste, compliquée, de fracture, au crane, avec, enfoncement, des pieces fracturées, dans la substance, du cerveau; occasionnée par une chute, de trente cinq, a quarante, pieds de haut, sur des pierres; elle etoit située, sur le bord, de l'angle, posterieur, et superieur, du parietal gauche; de figure cruciale, dont chaque ligne, avoit deux pouces, de long; au centre de cette playe il y avoit un enfoncement, de l'os, de la grandeur, d'un écu de trois livres, dont, les pieces separées, etoient enfoncées, dans, la substance, du cerveau jusques, a deux travers des doigts, de profondeur; ainsi que, plusieurs portions des teguments. monsieur brocquet, apres avoir oté les corps etrangers, tels que les cheveux, le sang caillé; quelques, esquilles d'os, fut obligé de, couper une portion, de la dure mere, qui etoit, dechirée, et sortoit, par la playe, d'un pouce de long, ensuite il pensa, le blessé, et le saigna, le tout sans esperance d'aucun succes. cependant, le lendemain, informé, du bon etat, du malade, il continua, ses soins, reitera, les saignées, et les pensements suivans, il les fit, conjointement, avec plusieurs, de ses confreres; ils retirerent plusieurs esquilles, d'os, a chaque pensement, jusqu'au cinquieme, qui fut la plus considerable, qui etoit composée, des deux tables, elle etoit de la grosseur, et figure, d'une pierre a fusil, et enfoncée a la profondeur, de deux travers des doigts, dans la substance, du cerveau; duquel il s'en detacha, une portion, de la grosseur d'une aveline, ces messieurs ont continué a le panser, et ont terminé la cure, de cette playe dans l'espace de deux mois. il faut remarquer, ainsi, que la fait, l'auteur, que le blessé, a fait plus de cent, pas du lieu de sa chute, a celui de sa demeure, sans le secours de personne, et qu'il a conservé tout, son jugement dans le cours de sa maladie, sans qu'il lui soit survenu, aucun accident, qu'un peu de fievre du deux jusques au six, de sa blessure. il est etonnant, qu'une fracture aussi compliquée, n'ait pas eu, des suites, plus facheuses, puisque dans d'autres fractures, du crane, bien moins considerables, elles sont suivies, non seulement, d'accidens facheux, mais meme de la mort; comme le fait me paroit rare, je pense que cette observation, peut etre

inserée, entiere, dans les memoires, de l'academie.
cette observation, est certifiée, par monsieur morteau medecin
de l'hopital, de la ville d'aumâle, et par messieurs, Lalour, et
Brovatte m.tres en chirurgie, de la ditte ville, qui ont assisté,
au traitement ~~au traitement~~ du blessé ———
La troisieme, contient le detail, de l'extraction, d'une pierre, de la,
vessie, d'une femme, elle renferme, des nouveautés, qui meritent, que j'en
fasse l'analyse. L'auteur, dit qu'il, fut appellé, pour voir, une femme,
qui souffroit, des douleurs extremes, depuis plusieurs, années, occasionnées,
par une pierre, considerable dans la vessie, qu'il s'assura de son
existence, avec beaucoup de facilité, par le moyen de la sonde,
parceque, dit il, qu'une de ses extremités, posoit, sur le col, de la vessie
, cette pierre, avoit une pointe, inegale, aussi, aigue que celle d'une
pointe, de clou, de trois, a quatre lignes, de long, et plusieurs, autres,
placées, autour d'elle. monsieur Brocquet, ne balance, point a determiner,
un domicile stable, a cette pierre, pour moi, je croy, qu'elle devoit,
varier selon les differentes, actitudes, du sujet, bien plus, il semble
avoir deviné, sa figure, car il la depeint, avant de l'avoir, vüe.
il continue ainsi, et dit que ces pointes, aiguës dechiroient, l'entrée, du
sphincter, de la vessie, et que cett alliteur, avoit donné lieu, a la perte
du ressort, de ces parties, ce qui avoit occasionné, un ecoulement involontaire
des urines, depuis plus, d'un an. je suis surpris, que le corps etranger,
qui etoit, inegal, pointu, et raboteux, n'ait pas produit, plutot
l'inflammation, la fievre, et la supuration, de ces parties plutot
que la perte, de leur ressort; l'auteur ne dit point qu'il ait
remarqué du pus, dans les urines, cependant il suppose, des ulceres,
comme on verra, dans la suite. il continüe, et dit comme l'uretre
, et le col, de la vessie se trouvent relachés, et affaissés, je parvins
a introduire, le doigt, a l'entrée, de la vessie, ce qui me determina
a appliquer, des fomentations, emolientes, et des injections, de la meme
nature, dans la vessie, j'avoue, qu'il, faut, que le doigt de,
monsieur Brocquet, soit bien petit, et long, pour pouvoir l'introduire
, dans la vessie; mais, je le soupçonnerai, avec plus, de vraisemblance
des s'etre eclairé, dans sa route, car certainement le canal n'a
pas assés de diametre, pour permettre, l'introduction, du doigt.
il ne dit point, avec quoi, ni dans quelle intention, il a fait les

fomentations, et les injections emolientes. monsieur Brocquet, passe ensuite a son operation, nous allons voir, si elle impossible. il dit quil a fait l'extraction, de cette pierre sans pratiquer, d'autre operation, que celle de la dilatation, du conduit de l'urètre, et du sphinter, et quil sest servi seulement, des tenettes, propres a la dilatation, que le poids, de le corps etranger, etoit de trois onces, et demi, la longueur de quatre poulles, moins quatre lignes, et sa circonferenle, de quatre poules et demi. l'extraction, d'une pierre de ce volume, par la dilatation, me paroit un phenomene, c'est pourquoi, monsieur Brocquet, auroit dû nous envoyer, cette piece de conviction, car je ne pense pas quil y ait d'exemple d'une semblable dilatation, du canal de l'urètre. il dit, dans ses reflexions, que pendant le premier tems, avant l'operation, il avoit fait des injections, deux fois par jour dans la vessie, avec la decoction d'orge, les feuilles vulneraires, et le miel rosat, dans la vuë de deterger, les ulcères, qui y etoient, depuis longtems. il vient, de dire precedemment quil les avoit faites, avec la decoction, des herbes emolientes. quil s'accorde, donc, avec lui meme. n'eut il, pas mieux fait, d'extraire d'abord le corps, etranger, qui les avoient produits, et qui les entretenoient, je ne pense, pas que l'academie, puisse faire, usage de cette observation, a moins, que l'auteur, nenvoye, un memoire, mieux circonstancié, et la pierre dont, il a fait l'extraction. Louques

ce 2. Juin. 1757.

La seconde est seule admissible [illegible]